

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 AVRIL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 2 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Michèle ANDRIEUX
Philippe GOVIGNON	Jean-François CHRETIEN
Michèle PICCOLINI	Hania COUSTENOBLE
Corine VALADE	Sylvie FROMENTIN
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Bernard MAZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Bruno GARNIER donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Paul MOREL
Yahia MATAICHE
Christine RAMIREZ
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

Madame ANDRIEUX est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2019/04/09-1</u>	<u>COMPTE DE GESTION 2018</u>
---------------------	--------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Claye-Souilly et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

oOo

<u>2019/04/09-2</u>	<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u>
---------------------	---

Monsieur JACQUEMIN quitte la séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et les articles R 2342-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/04/2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 25/06/2018, 10/09/2018, 22/10/2018 et 17/12/2018, approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

APRÈS AVIS de la commission des finances,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Michèle PICCOLINI,

Le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Michèle PICCOLINI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

APRÈS en avoir délibéré,
Hors la présence de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

■ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	916 375.91 €	1 610 562.51 €
Recettes	1 166 346.26 €	2 393 749.67 €
Excédent	249 970.35 €	783 187.16 €

oOo

<u>2019/04/09-3</u>	<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2018</u>
---------------------	--

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de. 249 970.35 euros
-
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 783 187.16 euros

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de..... 563 657.67 euros
- en recettes pour un montant de..... 498 521.25 euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 184 833.93 euros.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 184 833.93 euros
- R ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 598 353.23 euros
- R ligne 001 résultat (excédent) d'investissement reporté 249 970.35 euros

oOo

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Vu l'état 1259 établi le 13 mars 2019 par Monsieur le Directeur des Finances Publiques, indiquant les bases d'imposition pour 2019,

Considérant la suppression de la taxe professionnelle et la détermination de mécanismes de compensation,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 677 172.00 €

Considérant que les allocations compensatrices s'élèvent à 10 410.00 € ;

Considérant que le versement par le GIR s'élève à 118 282.00 € ;

Considérant que le produit attendu de la fiscalité locale est donc de 548 480.00 € ;

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour cette année 2019.

Après AVIS de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX année N-1	TAUX VOTE	BASES ANNEE 2018	PRODUIT
TH	8.93 %	8.93 %	1 164 000	103 945.00 €
FB	21,57 %	21.57 %	1 852 000	399 476.00 €
FNB	94.86 %	94.86 %	47 500	45 059.00 €
			TOTAL	548 480.00 €

oOo

Après avis de la commission des finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention Communale	VOTE
COMITE D'ANIMATION	2 100.00 €	UNANIMITE
ETOILE SPORTIVE GOELY FOOTBALL	1 500.00 €	UNANIMITE
LES CAMPAGNOLS	2 400.00 €	UNANIMITE
LA BELLE EPOQUE	2 000.00 €	11 POUR 2 Abstentions (Mmes Andrieux et Piccolini)

CLUB DE PETANQUE	500.00 €	12 POUR 1 Abstention (Mme Andrieux)
LES MOUSSYSSIENS ONT DU TALENT - LMODT	3 000.00 €	12 POUR 1 Abstention (Mme Valade)
TENNIS CLUB MOUSSY LE VIEUX	2 500.00 €	12 POUR 1 Abstention (M Govignon)
MOUSSY FITNESS	3 000.00 €	UNANIMITE
FUTSAL	869.00 €	UNANIMITE
CLUB PHOTO MAP	500.00 €	UNANIMITE
PIERRE DE TON EGLISE	500.00 €	12 POUR 1 Abstention (Mme Fromentin)
GOELE RANDO	150.00 €	UNANIMITE
FESTIVAL DES ANCIENS	500.00 €	UNANIMITE
CROIX ROUGE	150.00 €	UNANIMITE
RESTO DU COEUR	300.00 €	UNANIMITE
LE SECOURS POPULAIRE	150.00 €	UNANIMITE
TOTAL	20 119.00€	

oOo

2019/04/09-6	<u>BUDGET PRIMITIF 2019</u>
--------------	------------------------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	2 699 050,25 €	2 699 050,25 €
Fonctionnement	2 237 787,23 €	2 237 787,23 €

- Précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (*classement par nature*).

oOo

2019/04/09-7	<u>SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE SPORTS</u>
--------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle de sports.

Il précise que pour mener à bien ces travaux, une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Cabinet JB Carrere Architecte, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

Lot 1 – VRD – Entreprise ENERGIE TP, 77230 LONGPERRIER
Montant HT : 145 267.00 €

Lot 2 – Fondations – gros œuvre – ravalement – Entreprise MATHIS SAS, 77420 CHAMPS SUR MARNE –
Montant offre de base HT : 462 103.00 €
Option HT : 13 378.00 €

Montant total HT : 620 748.00 €
Montant TTC : 744 897.60 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer les marchés ci-dessus désignés.

oOo

<u>2019/04/09-8</u>	<u>PAIEMENT DES ETUDES DIRIGÉES – RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES</u>
---------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter des enseignants pour assurer le temps de l'étude dirigée le soir après l'école.
Cette activité est assurée par des enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation du cumul d'activités.

Vu le décret 66-787 du 14 octobre 1966,
Vu la note de service du ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010 précisant les plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre,

La rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, 1% solidarité et RAFFP.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire a recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer l'étude dirigée ;
- Précise que les intervenants seront rémunérés sur la base de la note de service du 26 juillet 2010 précitée.

oOo

LISTE DES MARCHES SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Elagage	Lucas paysage 26 rue de la Libération 60128 PLAILLY	3 750.00 € HT 4 500.00 € TTC	Novembre 2018

Remplacement clôture école maternelle	MS BAT 56 rue de la Bruyère 93420 VILLEPINTE	3 712.50 € HT 4 455.00 € TTC	Novembre 2018
Sapins de Noël	VEBAFLOR Rue des fleurs 77178 OISSERY	286.18 € HT 317.90 € TTC	Novembre 2018
Entretien chaudière	MTS 36 rue Jankélévitch 77184 EMERAINVILLE	1 340.90 € HT	Novembre 2018
Rosiers	Pépinière charentaises Route de Beauregard 16310 MONTEMBOEUF	422.40 € HT 519.64 € TTC	Novembre 2018
Sortie scolaire fondation Claude Monet	Fondation Claude Monet 84 rue Claude Monet 27620 GIVERNY	704.00 € HT 720.00 € TTC	Décembre 2018
Sortie scolaire musée des impressionnistes	Musée des impressionnistes 99 rue Claude Monet 27620 GIVERNY	384.00 € TTC	Décembre 2018
Produits d'entretien lave-vaisselle école	ECOLAB 94112 ARCUEIL	722.07 € HT 866.48 € TTC	Décembre 2018
Entretien balayeuse	EUROVOIRIE 40 av Eugene GAZEAU 60300 SENLIS	2112.26 € HT 2534.70 € TTC	Décembre 2018
Animation voeux	ASSOCIATION CARAVAN 14 rue Moriampre 77280 OTHIS	700.00 € TTC	Décembre 2018

Buffet vœux municipalité	CSB traiteur 4 allée de Fayel 77230 Dammartin en Goële	2 122.00 € HT 2 334.20 € TTC	Janvier 2019
Fleurissement murs	Ets Horticoles Viet Rue des fleurs 77178 OISSERY	997.50 € HT 1 097.25 € TTC	Janvier 2019
Fleurissement annuel	Ets Horticoles Viet Rue des fleurs 77178 OISSERY	1 043.89 € HT 1 148.28 € TTC	Janvier 2019
Enrobé à froid	HAPIE 6 Rue de l'Épinette, 77340 Pontault-Combault	760.00 € HT 907.00 € TTC	Janvier 2019
Entretien balayeuse	Eurovoirie 40 avenue Gazeau 60300 SENLIS	1364.98 € HT 1 637.98 € TTC	Janvier 2019
Livres de prix	Cap éducation 29 rue Pierre Semard 38600 FONTAINE	1568.54 € HT 1654.80 € TTC	Janvier 2019
Manuels scolaire	SED EDITIONS 2 rue Chappe 78130 LES MUREUX 94112 ARCUEIL	509.00 € TTC	Janvier 2019
Repas fête des bénévoles	CSB traiteur 4 allée de Fayel 77230 Dammartin en Goële	1 380.00 € HT 1 518.00 € TTC	Janvier 2019
Animation soirée des bénévoles	COVERBOX FRANCE 1 allée Bichat 77420 Champs sur Marne	800.00 € TTC	Janvier 2019
Vin de touraine	Cave de Blere 32 avenue du 11 novembre 1918 37150 BLERE	691.12 € HT 909.95 € TTC	Février 2019

Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	
Paul MOREL	ABSENT
Christine RAMIREZ	ABSENTE

